PPRT Donges

INFOS ADZRP

INFOS ADZRP n° 165 MAI 2022

http://adzrp.e-monsite.com
adzrp44@gmail.com

https://coordinationseveso@wordpress.com

PARTICIPEZ
CHAQUE PREMIER LUNDI DU MOIS
AUX RÉUNIONS MENSUELLES DE L'ADZRP
Maison des Associations.
La prochaine :13 juin 2022 .

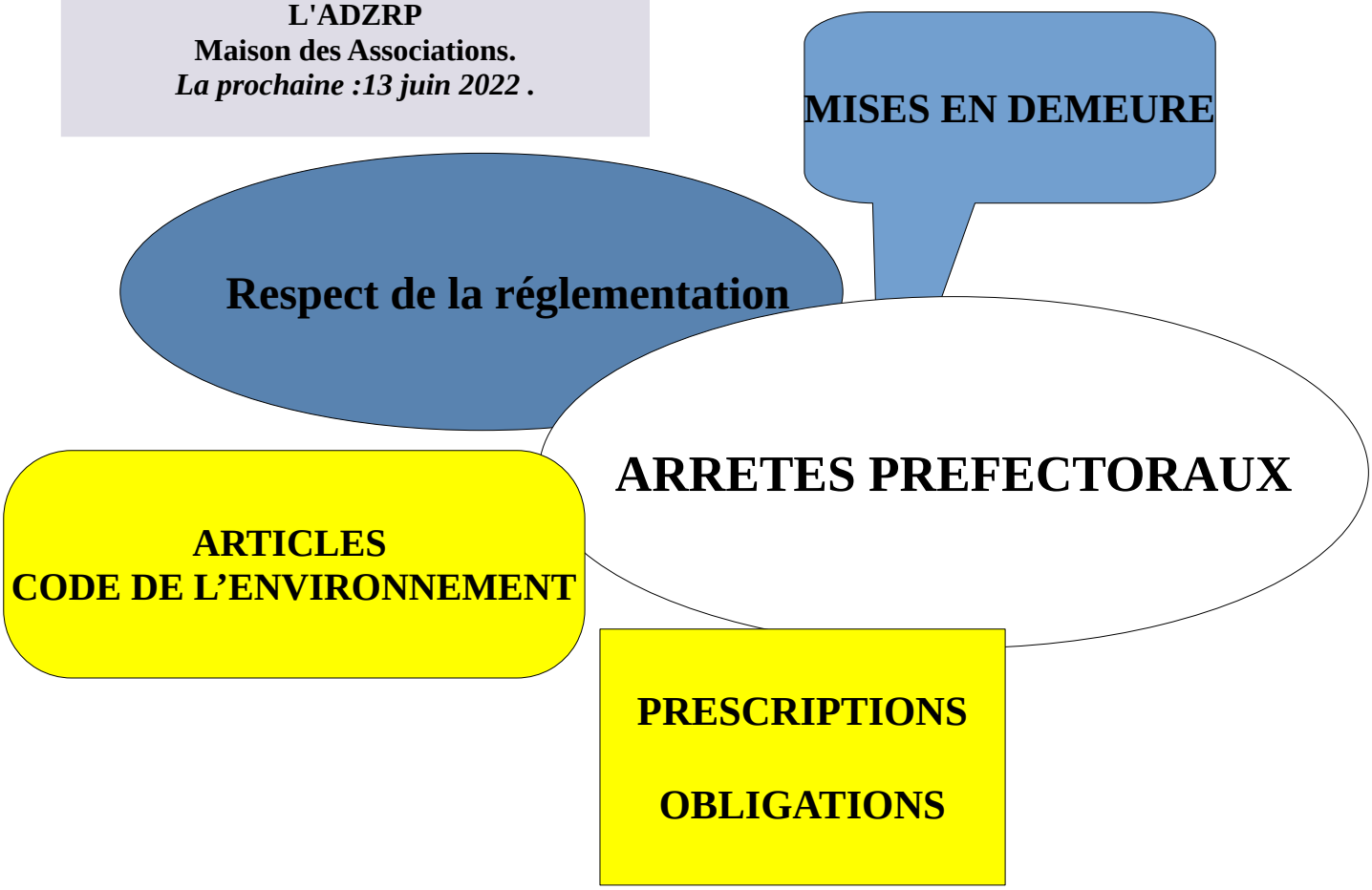

Des actes souvent retardés voire ignorés par les entreprises concernées...

Les institutions défaillantes.

Une situation récente vient malheureusement confirmer cette tendance déjà constatée chez YARA, TOTAL.

"ELENGY REPORTE UNE RÉPARATION FAUTE DE PIÈCE"

NE PAS JOUER AVEC LA VIE D'AUTRUI

Chacun a en mémoire les propos tenus par l'exploitant du site ELENGY dans son communiqué en date du 5 mai 2021 évoquant une opération de maintenance pour expliquer la perception d'odeur de gaz et l'existence d'une flamme impressionnante en sortie de torche.
Si la communication se voulait rassurante, elle cachait une réalité beaucoup plus sérieuse et inquiétante. L'arrêté préfectoral complémentaire en date du 12 mai 2021 soit 3 et 4 semaines après la découverte de deux fuites les 17 et 27 avril, imposait à l'industriel la réparation des tuyauteries dans un délai d'un mois. Son article 2 stipulait qu'*en cas de réparation provisoire, une réparation définitive est obligatoirement réalisée dans un délai ne dépassant pas un an suivant la réparation provisoire.*
Ces obligations nettes et précises portaient ce délai au mois de juin 2022.

C'était sans compter sur un nouvel arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires en date du 28 avril 2022. Prenant pour argent comptant les déclarations de l'industriel qui affirme que la réparation provisoire de la tuyauterie GN HP DN 800 est durable, qui avance les difficultés d'approvisionnement d'un nouveau joint isolant pour la tuyauterie concernée, le Préfet, tournant le dos à ses premières exigences, porte le délai de la réparation définitive au 31 décembre ... 2024.

Pourquoi n'a t-il pas demandé une expertise indépendante publique afin de lever tout soupçon ?

Une nouvelle fois, la sécurité due aux salariés et aux riverains passe au second plan : l'essentiel reste le maintien de l'activité industrielle y compris lorsque son fonctionnement peut menacer les personnes et l'environnement.
L'ADZRP s'inquiète du laxisme grandissant des autorités face à des industriels peu scrupuleux qui font fi des obligations que l'État devrait leur imposer sans faiblesse.
- Depuis plusieurs années, YARA transgresse les réglementations et se voit régulièrement accorder de nouveaux délais pour répondre à ses obligations.
- Depuis quelque temps, Total joue également la montre et ne se met en conformité que sous la pression de mises en demeure accumulant ainsi les risques d'accidents.
Est-ce qu' ELENGY veut appliquer les mêmes pratiques ?

TERTRE CASSO: voir historique ADZRP N° 164.

A quoi sert de faire état d'un règlement s'il n'est pas suivi d'effet ?

Dans son courrier en date du 11 février 2022, la DREAL"gendarme de l'environnement", indiquait: " conformément à la réglementation en vigueur, l'inspection des installations classées a formellement demandé, en application de l'article L 541-7 du code l'environnement, au propriétaire du terrain et maître d'ouvrage de l'aménagement, et à la société qui a déposé des déchets sur le terrain, de fournir des information précises relatives à la quantité, la nature et l'origine des déchets déposés sur le terrain".
Contactée les 17 mars et 11 mai, sa réponse est surprenante. Elle est toujours dans l'attente des renseignements de l'entrepreneur et du propriétaire.
Nous soulevons également l'existence de nombreux dépôts sauvages et un dépôt de gravats par un entrepreneur de travaux publics sur le site de "La Bouverie" .

Figure 1: mars 2022

POLLUTION EAU-SOL au lieu dit la Hélardière (Parcelle BZ7).

DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LA DDPP

Dans notre message adressé à Monsieur Maire de la Commune en date du 7 avril, nous lui demandions de confirmer où d'infirmer la réception d'un dossier complet sur le sujet en date du 15 avril transmis par le SPANC. A cet instant, pas de réponse...

Parallèlement, nous interrogions la Direction Départementale de la Protection des Populations suite à notre lettre du 2 février 2022.
La réponse en date du 15 avril conclut à "l'absence de rejets des effluents issus des installations d'élevage " sur la parcelle. Aucune précision n'est apportée sur l'origine de la pollution.
Ses conclusions laissent l'ADZRP, le propriétaire des terrains et des bâtiments, l'agricultrice, dubitatifs. Ensemble, ils sollicitent une rencontre.

Ci-dessous les correspondances avec la DDPP:

22 avril: *"A la réception de votre courrier, nous avons contacté, le propriétaire de la totalité des lieux et l'agricultrice exploitante de la parcelle BZ7 sur laquelle on peut constater le rejet d'eau chargée de matières.*
Nous sommes étonnés de constater que ni l'un, ni l'autre n'ont été avisé(e)s de cette inspection bien que directement concernés.
Cette remarque nous oblige à nous interroger sur la date de ce contrôle, de savoir également à quelle date le locataire des installations a été informé de votre passage.
Par ailleurs, vous faites état d'un test à la fluorescéine qui démontre l'absence de rejet dans le milieu naturel. Si tel est le cas, pouvez-vous nous dire où sont apparues les traces de ce colorant ?

Nous souhaitons également que vous puissiez nous préciser quels moyens étaient employés pour évacuer les eaux de la salle de traite, pompe de relevage notamment ? Nous vous demandons si vous avez eu la possibilité à cette occasion de visiter l'état du regard situé face à l'habitation du propriétaire. "

Le 14 mai, nous réitérons notre demande de rencontre. Dans sa réponse en date du 19 mai, la DDPP fait l'impasse sur notre demande.

MARAIS DE LIBERGE:

Une interrogation posée auprès du Syndicat du Versant du Brivet dès le 11 avril 2021 mais le courant ne passe toujours pas.

Notre nouvelle intervention en date du 15 mai 2022.
"Le Marais de Liberge est toujours à ce jour recouvert d'eau malgré les températures que nous connaissons depuis quelques semaines.
Dans notre courrier en date du 8 janvier 2022, nous rappelions qu'une rencontre regroupant les différents acteurs concernés par cette situation avait été annoncée pour se tenir au cours des premiers mois de l'année.
Par courrier électronique en date du 11 janvier, Monsieur LOUSSOUARN nous informait qu'aucune date "n'était calée".
Plus d'une année après nos premiers signalements (11 avril 2021), aucune réponse précise ne nous a été apportée. Dans son courrier en date du 28 septembre 2021, Monsieur le Président du SBVB faisait pourtant état de mesures envisagées et d'initiatives visant l'organisation d'une prochaine réunion.

Par ailleurs, en parcourant les secteurs de la commune réputés "zones humides, il est possible de "constater qu'aucun des terrains concernés n'est recouvert d'eau.
Seul, le marais de Liberge est encore inondé.
Si nous ne sommes pas spécialistes en hydrologie, nous restons persuadés que le canal de l'Arceau ne s'écoule pas naturellement. Nous demandons, afin que des solutions pérennes soient appliquées, des contrôles sur la partie qui court sur le territoire de la commune et sur celle qui transite sur le site de la raffinerie Total.
Les investigations doivent être sérieuses et complètes au risque dans le cas contraire de jeter le doute sur votre volonté de résoudre cette situation.

DERNIÈRE MINUTE/ lors d'une échange téléphonique avec Monsieur LOUSSOUARN, il est précisé que les investigations sur la partie raffinerie seraient possibles dans la première quinzaine de juin, que le curage serait organisé sur toute l'étendue du canal. Nous demandons également également des analyses de l'eau et de la vase.
Un prochain contact est fixé dans la dernière semaine de juin.

VERT DE RAGE france•tv CHU de Liège

APRES GONFREVILLE L'ORCHER .... les recherches s'étendent à DONGES.

L'enquête menée par l'équipe d'investigation Vert de rage sur la pollution générée par les industries de la zone industrielle de Gonfreville-l'Orcher en Seine Maritime a été renouvelée sur le territoire de la commune de Donges.
Mardi 17 mai, l'équipe de l'émission "Vert de rage" diffusée sur France 5 s'est déplacée à Donges pour procéder à des analyses de prélèvements d'urine sur de jeunes enfants afin de déterminer l'impact des HAP * .
Chaque famille recevra individuellement les résultats concernant son ou ses enfant(s).
Une réunion publique de restitution sera organisée dans un délai d'un mois.

HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique).

L'ADZRP multiplie ses interventions:

A l'approche des élections législatives, elle vient d'adresser avec les associations GRON, VAMP et LDH un panel de propositions destinées aux candidats à la députation.

Une première réponse vient de nous parvenir du candidat représentant la liste Nouvelle Union Populaire Ecologique et Sociale. La rencontre est fixée au 30 mai.

---

2 VIDEOS A REGARDER
https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/enquete-pollution-dans-la-banlieue-de-lyon-la-ville-de-pierre-benite-gravement-contaminee-par-des-polluants-eternels-rejetes-par-l-usine-arkema_5128858.html

https://www.arte.tv/fr/videos/100834-004-A/arte-regards-fos-sur-mer-les-sentinelles-de-la-pollution/